Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8570708
Centre d'intérêt: 320

Comité provincial consultatif de perfectionnement des instituteurs (Québec).

Rapport du Comité provincial consultatif de perfectionnement des instituteurs. -- Québec : Le Comité, 1979.
83 f. ; 28 cm.

Titre de la couv. En tête du titre: Centrale de l'enseignement du Québec, Provincial Association of Catholic Teachers, Provincial Association of Protestant Teachers, Fédération des commissions scolaires du Québec, Québec Association of Protestant Schools Boards, Ministère de l'éducation du Québec.

Descripteur(s): *Perfectionnement des enseignants *Besoins de l'enseignant *Satisfaction de l'enseignant *Politique gouvernementale *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Le Comité provincial consultatif de perfectionnement des instituteurs avait pour mandat: 1. d'analyser la situation globale du perfectionnement des instituteurs en regard des divers plans de perfectionnement en vigueur; 2. de souligner les besoins prioritaires du système scolaire; 3. de transmettre au ministre de l'Education ses recommandations quant à la formulation d'une politique de perfectionnement. L'étude a porté sur la situation qui prévalait de 1975 à 1978.

Les études réalisées par le Comité ont porté sur les réalisations des comités locaux de perfectionnement prévus par les ententes collectives et sur les plans ministériels de perfectionnement. De plus, une étude du niveau de satisfaction des enseignants en regard du perfectionnement en général a été complétée. Pour réaliser l'analyse de la situation vécue dans le perfectionnement, le Comité a procédé à l'envoi d'un questionnaire à chacune des commissions scolaires; 141 questionnaires sur 250 ont été analysés. Pour effectuer l'analyse du perfectionnement tel que vécu par les enseignants, le Comité a envoyé un questionnaire à 3994 enseignants et a reçu 1662 réponses.

Les besoins prioritaires du système scolaire concernent la clientèle et les disciplines à privilégier pour le perfectionnement en 1979-1980. Le Comité recommande que le perfectionnement s'adresse en priorité aux enseignants qui doivent faire face à une nouvelle affectation ou à une mise en disponibilité et aux enseignants en exercice dont les qualifications sont inférieures à ce qui est exigé des nouveaux enseignants. Le Comité recommande que le perfectionnement vise prioritairement les disciplines ou activités suivantes: l'adaptation scolaire, l'enseignement des langues secondes et les arts.

Type de document: q

EDUQ 8570708

Centrale de l'enseignement du Québec
Provincial Association of Catholic Teachers
Provincial Association of Protestant Teachers
Fédération des commissions scolaires du Québec
Québec Association of Protestant Schools Boards
Ministère de l'Éducation du Québec

RAPPORT DU COMITÉ PROVINCIAL CONSULTATIF DE PERFECTIONNEMENT DES INSTITUTEURS

Juin 1979

EDUQ 8570708

Québec, le 26 juin 1979

Monsieur Jacques-Yvan Morin
Ministre
Ministère de l'Education
1035, rue de la Chevrotière
Edifice "G" - 15e étage
Québec

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du Comité provincial consultatif de perfectionnement des instituteurs. Ce comité regroupe des représentants des trois centrales d'enseignants, des deux fédérations d'employeurs et du ministère de l'Education. Il a été prévu dans le cadre des ententes collectives s'appliquant aux enseignants des commissions scolaires catholiques et protestantes, conformément à l'article 7.-3.01 de ces ententes.

Ce comité avait pour mandat:

1- d'analyser la situation globale du perfectionnement des instituteurs en regard des divers plans de perfectionnement actuellement en vigueur;

2- de souligner les besoins prioritaires du système scolaire;

3- de transmettre au Ministre ses recommandations quant à la formulation d'une politique de perfectionnement.

Les membres du comité qui ont, depuis le 31 août 1978, participé à la réalisation du présent rapport sont les suivants:

Madame Thérèse Fréchette	Centrale de l'enseignement du Québec

... 2

Monsieur Rod Elkin	Provincial Asso iation of Protestant Teachers
Monsieur Douglas Noon-Ward	Provincial Association of Catholic Teachers
Monsieur Patrick Ryan	Provincial Association of Catholic Teachers
Monsieur Maurice Villeneuve	Fédération des commissions scolaires du Québec
Monsieur Richard Legault	Quebec Association of Protestant Schools Boards
Monsieur Léo Paré	Service général de formation du personnel enseignant - M.E.Q.
Monsieur Jean-Guy Godbout	Service de la formation du personnel scolaire - M.E.Q.

Le Comité provincial consultatif de perfectionnement des instituteurs ayant cependant été mis en place bien avant l'année 1978-1979, diverses personnes, autres que celles mentionnées, y ont représenté les organismes impliqués.

Les études réalisées par le comité ont porté sur les réalisations des comités locaux de perfectionnement prévus par les ententes collectives et sur les plans ministériels de perfectionnement. De plus une étude du niveau de satisfaction des enseignants en regard du perfectionnement en général a été complétée.

Les membres du comité tiennent à préciser qu'ils considèrent les résultats des analyses présentées comme étant des indications valables, bien qu'ils ne soient pas le produit d'une étude scientifique. Les recommandations au sujet des besoins prioritaires portent d'une part sur la clientèle d'enseignants à privilégier et d'autre part sur les secteurs ou disciplines d'enseignement à favoriser. Enfin, malgré le fait que les propositions patronales et syndicales ayant trait au perfectionnement soient déjà connues, les membres du comité ont jugé utile de faire certaines recommandations, sans cependant rechercher l'unanimité du groupe à leur sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Jean-Guy Godbout

JEAN-GUY GODBOUT
Président

TABLE DES MATIERES

Page

1. ANALYSE DE LA SITUATION GLOBALE DU PERFECTIONNEMENT DES INSTITUTEURS EN REGARD DES DIVERS PLANS ACTUELLEMENT EN VIGUEUR

   1.1 Les comités locaux 4

   1.2 Les plans ministériels 26

   1.3 Questionnaire au sujet de la satisfaction des enseignants en regard du perfectionnement. 53

2. BESOINS PRIORITAIRES. 74

3. RECOMMANDATIONS 77

1.1 RAPPORT SUR LES COMITES LOCAUX DE PERFECTIONNEMENT

AVANT-PROPOS

Dans le cadre des ententes collectives, s'appliquant aux enseignants des commissions scolaires, conformément à l'article 7.-3.01, le Comité provincial consultatif de perfectionnement des instituteurs (C.P.C.P.I.) a effectué une analyse de la situation vécue depuis 1975-1976 dans le perfectionnement organisé et géré par les comités locaux de perfectionnement.

Les sommes consacrées au perfectionnement dans le cadre des ententes collectives s'élèvent à environ 9 000 000,00 $ soit l'équivalent pour 1977-1978 de 136,00 $ pour chaque enseignant.

Les ententes collectives prévoient que les sommes affectées au perfectionnement seront dépensées selon les recommandations d'un comité local regroupant des représentants de la commission scolaire et du syndicat des enseignants.

Pour réaliser l'analyse de la situation vécue dans le perfectionnement, le C.P.C.P.I. a procédé à l'envoi d'un questionnaire à chacune des commissions scolaires de la province, soit deux cent cinquante (250).

Le nombre de questionnaires reçus ne correspond pas à celui envoyé car certaines commissions scolaires se sont regroupées en un seul comité de perfectionnement, d'autres ont créé un comité régional en plus de plusieurs comités locaux. Dans certains cas, le comité régional aurait dû répondre pour les comités locaux mais il ne l'a pas fait.

Cent cinquante-quatre (154) questionnaires sont parvenus. Le traitement s'est cependant opéré sur cent quarante et un (141) questionnaires dûment remplis. Même pour ces derniers questionnaires, certaines questions n'ont pas reçu de réponse.

Ainsi donc, bien que cent quarante et un (141) questionnaires aient été considérés dans l'analyse totale, tous les comités locaux n'ont pas répondu à toutes les questions du questionnaire. C'est pour cette raison qu'il a été décidé de signaler dans les tableaux le nombre de comités locaux qui ont répondu à chaque question et le nombre d'enseignants régis par ces comités locaux.

Cette étude[1] n'a pas la prétention d'être exhaustive et basée sur un contrôle scientifique des données. Elle présente cependant une vue d'ensemble acceptable étant donné les conditions de sa réalisation. Il faut rappeler que c'est la première fois qu'une telle étude est réalisée et que les modalités de gestion des sommes affectées au perfectionnement dans le cadre de la convention collective n'ont jamais été précisées d'où la difficulté de recueillir les mêmes informations dans tous les milieux.

Les objets traités dans ce rapport portent sur:

1. Le caractère paritaire, consultatif ou décisionnel des comités locaux.
2. La mise en place des comités.
3. La réalisation d'études de besoins de perfectionnement par les comités.
4. Les dépenses réalisées pour le perfectionnement "modifiant et ne modifiant pas la scolarité".
5. La ventilation des dépenses pour le perfectionnement "modifiant la scolarité".[2]

---

1 Le secteur anglo-catholique ne peut être considéré comme faisant partie de cette étude car les comités locaux n'ont pas reçu le questionnaire envoyé à cette fin. Pour le secteur anglo-protestant trop peu de questionnaires ont pu être traités pour être vraiment représentatifs dans les résultats de l'étude.

2 Le terme "modifiant la scolarité" implique des activités qui permettent d'augmenter la scolarité des enseignants en terme de crédits.

6. La ventilation des dépenses pour le perfectionnement "ne modifiant pas la scolarité".

7. Le type de personnes-ressources utilisées pour réaliser le perfectionnement.

8. La liste des activités (participation et coût) ayant servi au perfectionnement pour les activités "ne modifiant pas la scolarité".

1.1.1 LE CARACTERE PARITAIRE, CONSULTATIF OU DECISIONNEL DES COMITES LOCAUX

Au cours des années 1975 à 1979, les comités de perfectionnement sont très majoritairement paritaires; deux comités seulement se qualifient de non paritaires pour les années 1975 à 1978 et trois pour l'année 1978-1979.

Année	Comités paritaires	Comités non paritaires	N. ens. concernés[1]
75-76	80	2	43 211
76-77	88	2	47 259
77-78	106	2	46 524
78-79	101	3	43 503

Conformément à la dernière convention, les commissions scolaires devaient consulter les enseignants en matière de perfectionnement. L'analyse de cet élément dans le questionnaire révèle que 50% des comités locaux sont consultatifs et pour ceux qui sont décisionnels cela ne signifie pas que la décision se prend à majorité simple; le degré de décision varie de la majorité simple à l'unanimité.

Année	Comités décisionnels	Comités consultatifs	N. ens. concernés
75-76	41	40	42 609
76-77	49	50	46 606
77-78	52	55	43 896
78-79	50	54	43 503

1 "N. ens. concernés" signifie le nombre d'enseignants régis par le nombre de comités locaux qui ont fourni l'information demandée pour cette question.

1.1.2 LA MISE EN PLACE DES COMITES

Pour les années 1975 à 1978, les comités de perfectionnement ont fonctionné sauf pour quelques exceptions. En 1975-1976, il y a eu un ralentissement causé par la négociation mais à partir de 1976 le fonctionnement des comités a repris son cours normal.

	Année	Oui	Non	N. ens. concernés
FONCTIONNEMENT	75-76	79	2	43 019
	76-77	94	5	47 185
	77-78	106	1	46 309
	78-79	100	2	43 172

Le fonctionnement des comités locaux pouvait se réaliser de trois (3) façons différentes. Le modèle "A", soit un comité de perfectionnement par commission scolaire semble la formule de fonctionnement préférée. On remarque que cette tendance ne fait que s'accentuer d'année en année. Le modèle "B", représentant la formule d'un comité régional regroupant plusieurs commissions scolaires et s'occupant du perfectionnement "modifiant et ne modifiant pas la scolarité", est peu favorisé. Le modèle "C", soit un comité régional s'occupant du perfectionnement "modifiant la scolarité" regroupant plusieurs commissions scolaires et plusieurs comités locaux pour le perfectionnement "ne modifiant pas la scolarité" est assez utilisé.

	Année	A	B	C	N. ens. concernés
MODELES	75-76	53	11	47	40 849
	76-77	79	5	44	44 162
	77-78	89	4	41	44 285

1.1.3 LA REALISATION D'ETUDES DE BESOINS DE PERFECTIONNEMENT PAR LES COMITES

Relativement à cette question, cent dix-neuf (119) questionnaires ont pu être traités sur cent quarante et un (141). Parmi ceux-ci, soixante-treize (73) ont dit avoir fait une étude des besoins en perfectionnement dans leur milieu et quarante-six (46) n'en ont pas fait.

Dans la plus grande partie des cas cette analyse fut faite par le comité de perfectionnement bien qu'il faille souligner que parfois la commission scolaire se soit chargée seule de cette tâche. Les personnes visées par la consultation étaient surtout les instituteurs, les cadres et les principaux d'école.

L'analyse portait sur les différents projets déjà réalisés, sur le degré de scolarité des instituteurs et sur les aspects de l'organisme scolaire qui pourraient être modifiés. Par contre les besoins des professeurs changeant de cycle, de champ et de secteur est un point qui a rarement été considéré dans les études de besoins.

Suite aux consultations du milieu, les comités locaux décidaient des orientations à prendre. Cependant, lorsque la consultation ne s'était pas faite, les comités établissaient des règles de répartition du budget et par la suite les faisaient connaître aux enseignants.

ETUDE DES BESOINS

		N.DE COMITÉS DE PERFECT.	N. ens. concernés	Total
1-	- Y a-t-il eu une analyse des besoins?			
	Oui -	73	28 577	41 768
	Non -	46	13 191	
2-	- Qui a effectué cette analyse?			
	Comité de perfectionnement -	47	20 194	28 577
	Commission scolaire -	16	5 662	
	Syndicat des enseignants -	6	1 770	
	Autres -	4	951	
3-	- Qui furent consultés parmi ces intervenants dans le milieu?			
	Instituteurs -	69	28 246	Non-cumulable
	Principaux -	46	10 789	
	P.N.E. -	23	11 293	
	Cadres -	53	20 954	
	Parents -	1	590	
4-	- A-t-on étudié les différents projets de perfectionnement réalisés?			
	Oui -	55	25 069	27 581
	Non -	12	2 512	
5-	- A-t-on étudié le degré de scolarité des instituteurs?			
	Oui -	42	19 675	27 412
	Non -	26	7 737	
6-	- A-t-on vérifié les aspects de l'organisme qui pourraient être améliorés?			
	Oui -	60	23 108	27 167
	Non -	9	4 059	
7-	- A-t-on vérifié les besoins des instituteurs changeant de cycle, champ et secteur?			
	Oui -	25	15 124	27 627
	Non -	43	12 503	

1.1.4 LES DEPENSES REALISEES PAR DU PERFECTIONNEMENT "MODIFIANT ET NE MODIFIANT PAS LA SCOLARITE" ET SOLDES IMPLIQUES

Les dépenses en perfectionnement "modifiant la scolarité" proviennent d'activités surtout réalisées dans le cadre de programmes universitaires qui permettent à un enseignant d'augmenter son niveau de scolarité.

Les dépenses en perfectionnement du "ne modifiant pas la scolarité" proviennent d'activités réalisées en milieu scolaire, ou de la participation à des colloques ou sessions d'étude qui ne conduisent pas à l'obtention de crédits "modifiant la scolarité".

L'analyse des montants impliqués doit se faire avec beaucoup de prudence pour les raisons suivantes:

1- Tous les comités locaux n'ont pas été en mesure de fournir les informations.

2- Aucune vérification n'a été faite des montants indiqués.

Afin de donner un ordre de grandeur quelque peu significatif, les montants fournis tant pour les dépenses que pour les soldes sont exprimés en pourcentage en regard du nombre d'enseignants régis par les comités locaux qui ont été capables de transmettre les informations.

Dépenses du perfectionnement "modifiant la scolarité"

	Montants	N. comités ayant répondu	N. ens. concernés	Moyenne par ens. concerné
1975-1976	3 115 804 $	68	38 040	81,08
1976-1977	2 974 603 $	90	45 012	66,08
1977-1978	3 668 552 $	98	42 125	87,08

Considérant les augmentations annuelles des montants de base (124 $ en 1975-1976, 131 $ en 1976-1977, 136 $ en 1977-1978) on pourrait être porté à croire à une légère diminution des dépenses réalisées par du perfectionnement "modifiant la scolarité" surtout pour les années 1975-1976 et 1976-1977 où les moyennes sont décroissantes. Cependant, vu que seulement un peu plus de 50% de tous les enseignants servent à établir la moyenne et que la baisse de 1976-1977 peut être due à la négociation, il faut plutôt estimer une certaine stabilité des montants utilisés pour des activités "modifiant la scolarité".

Dépenses du perfectionnement "ne modifiant pas la scolarité"

	Montants	N. comités ayant répondu	N. ens. concernés	Moyenne par ens. concerné
1975-1976	1 036 876 $	86	33 409	31,04
1976-1977	1 553 990 $	109	40 260	38,6
1977-1978	2 128 319 $	118	40 038	53,15

Considérant que le montant par enseignant a augmenté de 5 à 7 $ à chaque année, on peut quand même estimer une certaine augmentation dans l'affectation des montants aux activités "ne modifiant pas la scolarité". En effet entre 1975-1976 et 1977-1978, la simple augmentation du montant de base expliquerait à elle seule environ 500 000 $ de la différence remarquée de plus d'un million entre les mêmes années.

Soldes des montants disponibles

	Soldes	N. comités ayant répondu	N. ens. concernés	Moyenne par ens. concerné
1975-1976	559 750 $	84	41 984	13,33
1976-1977	1 853 536 $	93	40 740	45,50
1977-1978	2 298 185* $	99	39 219	58,60

* Deux (2) commissions scolaires sont responsables de 1 000 000 $ comme solde.

Quant aux soldes, ils ont augmenté d'année en année de telle sorte qu'ils ont même dépassé le montant consacré à un enseignant pour le "ne modifiant pas la scolarité". Ainsi sur une population d'environ 40 000 enseignants, on arrive à des soldes moyens de 45,50 $ en 1976-1977 et de 58,60 $ en 1977-1978 en comparaison de 13,33 $ en 1975-1976.

Certains facteurs peuvent cependant expliquer une partie de l'augmentation des soldes. Les années 1975-1976 et 1976-1977 étant des années de négociation, un ralentissement s'est fait sentir au niveau des activités de perfectionnement. De plus les montants per capita prévus pour le perfectionnement ont annuellement augmenté de la façon suivante:

115 $ en 1974-1975
124 $ en 1975-1976
131 $ en 1976-1977
136 $ en 1977-1978

Etant donné ces négociations l'augmentation du per capita annuel n'a été versée en rétroactivité qu'en 1976-1977, alors qu'en 1977-1978, comme on l'a déjà remarqué, deux commissions scolaires sont responsables à elles seules d'environ 1 000 000 $ du solde de 2 298 185 $.

1.1.5 LA VENTILATION DES DEPENSES POUR LE PERFECTIONNEMENT "MODIFIANT LA SCOLARITE"

Les dépenses du "modifiant la scolarité" sont surtout faites au chapitre des "BOURSES et FRAIS DE SCOLARITE". Pour toutes les années où notre étude a porté, c'est-à-dire de 1975 à 1978, les frais de scolarité accaparent 50% du budget. Les bourses suivent avec un peu plus de 30%. Les deux autres éléments qui peuvent retenir quelque peu notre attention sont les frais de suppléance qui prennent de 6 à 7% du budget et les frais de voyage qui varient entre 7 et 13%. (cf. tableau p. 16)

Pour le remboursement des frais de scolarité des enseignants qui ont fait des réclamations, les données recueillies se présentent selon les chiffres fournis ci-après. Toutes les bourses d'étude proviennent uniquement du budget de perfectionnement per capita géré par les comités locaux de perfectionnement.

Année	Réclamants	N. de comités de perfectionnement
1975-1976	7 336	60
1976-1977	7 815	79
1977-1978	9 027	89

VENTILATION DES DEPENSES
DU "MODIFIANT LA SCOLARITE"

		MONTANTS $	NOMBRE DE COMITES DE PERFECTIONNEMENT	N. D'ENS. CONCERNES
BOURSE	75-76	716 574	48	28 127
	76-77	587 848	62	25 886
	77-78	905 985	70	31 432
FRAIS DE SCOLARITE	75-76	1 310 193	48	28 127
	76-77	1 039 239	62	25 886
	77-78	1 409 373	70	31 432
FRAIS DE SUPPLEANCE	75-76	93 690	48	28 127
	76-77	126 053	62	25 886
	77-78	201 459	70	31 432
LIVRE MATERIEL	75-76	14 549	48	28 127
	76-77	6 173	62	25 886
	77-78	5 994	70	31 432
FRAIS DE VOYAGES	75-76	186 913	48	28 127
	76-77	276 894	62	25 886
	77-78	201 133	70	31 432
DIVERS	75-76	12 021	48	28 127
	76-77	56	62	25 886
	77-78	8 381	70	31 432

1.1.6 LA VENTILATION DES DEPENSES POUR LE PERFECTIONNEMENT "NE MODIFIANT PAS LA SCOLARITE"

Les dépenses du "ne modifiant pas la scolarité" (cf. tableau p. 18) sont absorbées d'une part par "l'ANIMATION et l'INSCRIPTION" qui prennent environ 20% du budget soit:

1975 - 1976	22,2%
1976 - 1977	18,9%
1977 - 1978	22,6%

La "SUPPLEANCE" qui prenait 11,5% du budget en 1975-1976 a augmenté à 25,3% en 1976-1977 et à 25,9% en 1977-1978.

Le "VOYAGE et le SEJOUR" absorbent une part très importante du budget même si on constate cependant une diminution de 10% par année.

1975 - 1976	53,9%
1976 - 1977	43,7%
1977 - 1978	34,8%

Le "MATERIEL" n'a pris qu'environ 2% du budget les deux dernières années, alors qu'en 1975-1976 il prenait 3.7%.

Le "DIVERS" est une dépense pour laquelle nous manquons de détails et d'informations quant à son utilisation. Cependant, il est à noter que les montants qu'on y consacre ont augmenté d'année en année soit:

1975 - 1976	8,8%
1976 - 1977	10,3%
1977 - 1978	14,8%

VENTILATION DES DEPENSES
DU "NE MODIFIANT PAS LA SCOLARITE"

		MONTANTS $	NOMBRE DE COMITES DE PERFECT.	N. D'ENS. CONCERNES
ANIMATION INSCRIPTION	75-76	83 369	58	16 493
	76-77	149 291	79	22 668
	77-78	225 789	83	22 226
SUPPLEANCE	75-76	43 124	58	16 493
	76-77	199 982	79	22 668
	77-78	258 873	83	22 226
MATERIEL	75-76	14 078	58	16 493
	76-77	13 269	79	22 668
	77-78	19 142	83	22 226
VOYAGE SEJOUR	75-76	202 704	58	16 493
	76-77	344 906	79	22 668
	77-78	347 120	83	22 226
DIVERS	75-76	33 021	58	16 493
	76-77	80 955	79	22 668
	77-78	147 754	83	22 226

1.1.7 LE TYPE DE PERSONNES-RESSOURCES UTILISEES POUR REALISER LE PERFECTIONNEMENT

Par personnes-ressources nous entendons toute personne à qui l'on fait appel pour dispenser les activités de perfectionnement planifiées par le milieu. Dans certains cas elles font partie même du milieu scolaire, c'est le cas des enseignants, des professionnels non-enseignants et des cadres; dans d'autres cas, elles sont étrangères au milieu scolaire proprement dit, comme les agents d'entreprises privées et les professeurs d'université.

Nous avons de plus utilisé la catégorie "Autres" pour regrouper toutes autres personnes qui ne pourraient être classées dans les catégories précédentes. Cependant il nous serait difficile de spécifier qui l'on retrouve dans cette catégorie puisque c'est un détail pour lequel nous n'avons pas demandé de précision.

Pour ce point de notre étude, nous avons fait ressortir deux (2) données, soit le nombre d'intervenants et le nombre de jours d'utilisation de ces intervenants.

Il en ressort ainsi que les enseignants sont les personnes-ressources privilégiées du perfectionnement "ne modifiant pas la scolarité". Viennent ensuite les professeurs d'université, les professionnels non-enseignants, les agents d'entreprises privées, les autres et finalement les cadres (cf. tableau p. 20).

PERSONNES RESSOURCES POUR LES ACTIVITES DU "NE MODIFIANT PAS LA SCOLARITE"

		N. DE PERSONNES RESSOURCES	N. JOURS	NOMBRE DE COMITES DE PERFECT.	N. D'ENS. CONCERNES
PROF. UNIV.	75-76	107	219	61	24 766
	76-77	123	321	77	30 568
	77-78	157	391	91	32 806
P.N.E.	75-76	71	220	61	24 766
	76-77	127	318	77	30 568
	77-78	143	304	91	32 806
ENSEIGNANTS	75-76	219	347	61	24 766
	76-77	462	357	77	30 568
	77-78	533	763	91	32 806
CADRES	75-76	13	38	61	24 766
	76-77	20	68	77	30 568
	77-78	33	96	91	32 806
AGENTS D'ENTR. PRIVEES	75-76	55	173	61	24 766
	76-77	86	250	77	30 568
	77-78	156	425	91	32 806
AUTRES	75-76	20	85	61	24 568
	76-77	67	234	77	30 568
	77-78	108	234	91	32 806

1.1.8 LA LISTE DES ACTIVITES (PARTICIPATION ET COUT) AYANT SERVI AU PERFECTIONNEMENT "NE MODIFIANT PAS LA SCOLARITE"

La participation aux cinq classes d'activités se répartit de façon assez équitable et pour chaque classe, le nombre de participants augmente d'année en année.

Année	Participation totale
1975-1976	13 759
1976-1977	16 138
1977-1978	27 006

Si l'on regarde de plus près les données que nous avons pour la participation aux classes d'activités pour l'année 1977-1978, nous remarquons que la classe 4 (journées et demi-journées d'étude) recueille le plus de participants. Vient ensuite la classe 2 (cours de recyclage et ateliers en vue d'un changement de méthode). On peut dire que la participation aux trois autres classes d'activités est sensiblement équivalente, c'est-à-dire que les congrès, les colloques, les stages, les visites et finalement les projets pédagogiques accueillent à peu près un même nombre de participants (cf. tableau p. 24).

Cependant ce n'est pas nécessairement la classe qui regroupe le plus grand nombre de participants, soit la classe 4 (journées et demi-journées d'étude), qui absorbe la plus grande partie du budget mais bien la classe 1 (congrès, colloques, symposium). Suivent dans l'ordre, la classe 2 (cours de recyclage, ateliers), la classe 4 (journées et demi-journées d'étude), la classe 3 (stages, visites, rencontres) et finalement la classe 5 (projets pédagogiques). (cf. p. 25).

La définition des cinq classes d'activités est donnée en détail à la page suivante. Il a été très difficile d'établir ces classes car le nombre d'activités organisées dans chaque milieu varie beaucoup et la forme de leur réalisation également. La classification est encore plus compliquée lorsqu'il s'agit de présenter les activités pour l'ensemble des commissions scolaires.

CLASSES D'ACTIVITES DU PERFECTIONNEMENT "NE MODIFIANT PAS LA SCOLARITE"

CLASSE 1 (congrès, colloques, symposium)

Activités thématiques d'échanges d'idées, de communications, d'études et de (prises d'orientations), d'une durée moyenne de trois (3) jours s'effectuant la plupart du temps à l'extérieur du milieu et généralement organisées par des associations professionnelles (... C.Q.E.E., A.P.A.M.E., A.Q.P.F.). Exemples d'activités de cette classe: congrès, colloque, symposium, séminaire...

CLASSE 2 (cours de recyclage, ateliers en vue d'un changement de méthode)

Activités de perfectionnement concernant généralement les aspects théoriques et pratiques d'un changement d'une certaine importance dans le contenu et les moyens pédagogiques. La plupart du temps animées par des agents extérieurs, ces activités assez systématiques s'étalent sur une période de temps relativement longue à l'intérieur ou à l'extérieur du milieu de travail. Exemples d'activités de cette classe: cours de recyclage en science, série d'ateliers de recyclage en vue d'un changement de méthode de lecture ou de programme de catéchèse.

CLASSE 3 (stages, visites, rencontres)

Activités de perfectionnement visant à obtenir rapidement des informations précises sur un projet directement relié à la tâche. Généralement courtes et ponctuelles ces activités impliquent une communication avec l'extérieur. Exemples d'activités de cette classe: stages, visites, rencontres explorations.

CLASSE 4 (journées et demi-journées d'étude)

Activités d'information, de familiarisation et de réflexion sur un sujet directement relié à la tâche, généralement organisées et animées par le personnel professionnel du milieu. Elles visent la plupart du temps

à mettre à jour sur une période pré-déterminée une partie clairement identifiée du personnel enseignant du milieu. Exemples d'activités de cette classe: ateliers, demi-journées ou journées d'étude.

CLASSE 5 (projets pédagogiques)

Activités de perfectionnement permettant à un groupe donné d'enseignants de réaliser un projet commun qui vise un changement d'une certaine importance dans le(s) milieu(x). Géré (planifié, organisé, exécuté, évalué) par le groupe, ce projet a une durée liée à son ampleur aux difficultés rencontrées et aux ressources disponibles.

Exemples:

- Une équipe école qui décide de se préparer à un changement d'objectifs et de moyens pédagogiques (pédagogie ouverte et travail d'équipe).
- Un groupe d'enseignants élabore un système d'évaluation des mathématiques pour les classes des 11 ans.

CLASSES D'ACTIVITE DU "NE MODIFIANT PAS LA SCOLARITE"

PARTICIPATION

CLASSE		N. D'ENS. PARTICIPANTS	N. DE COMITES DE PERFECT.	N. D'ENS. CONCERNES
1	75-76	1 798	55	22 036
	76-77	2 728	76	28 699
	77-78	3 254	86	29 271
2	75-76	3 529	55	22 036
	76-77	3 495	76	28 699
	77-78	4 619	86	29 271
3	75-76	2 604	55	22 036
	76-77	2 853	76	28 699
	77-78	3 087	86	29 271
4	75-76	3 974	55	22 036
	76-77	4 493	76	28 699
	77-78	12 268	86	29 271
5	75-76	1 854	55	22 036
	76-77	2 569	76	28 699
	77-78	3 778	86	29 271

CLASSES D'ACTIVITE DU "NE MODIFIANT PAS LA SCOLARITE"

COUT

CLASSE		COUTS	N. DE COMITES DE PERFECT.	N. D'ENS. CONCERNES
1	75-76	88 577 $	44	11 788
	76-77	179 504 $	53	13 511
	77-78	198 413 $	59	15 024
2	75-76	61 238 $	44	11 788
	76-77	102 721 $	53	13 511
	77-78	111 141 $	59	15 024
3	75-76	55 752 $	44	11 788
	76-77	75 171 $	53	13 511
	77-78	83 902 $	59	15 024
4	75-76	36 612 $	44	11 788
	76-77	63 500 $	53	13 511
	77-78	127 228 $	59	15 024
5	75-76	21 994 $	44	11 788
	76-77	38 049 $	53	13 511
	77-78	116 159 $	59	15 024

1.2 RAPPORT SUR LES PLANS MINISTERIELS DE PERFECTIONNEMENT

AVANT-PROPOS

L'analyse des plans ministériels se présente d'une façon bien différente de celle des plans locaux.

Une description du plan est suivie d'une brève présentation des sommes prévues et des réalisations constatées. La description spécifie les objectifs et les principales caractéristiques, la durée de la reconnaissance des études, l'implication sur la charge d'enseignement, le mode de financement et les niveaux de responsabilité.

Le remboursement des frais occasionnés par ces plans se fait surtout par l'acceptation par le Ministère des dépenses supplémentaires encourues par les commissions scolaires. Il n'est pas possible actuellement d'obtenir des informations précises sur chaque plan des sommes dépensées en raison du mode de présentation et d'approbation des états financiers des commissions scolaires. Cependant la description faite et les sommes d'argent prévues donnent une bonne idée de la situation.

Les plans de perfectionnement ministériels décrits sont les suivants:

- Le plan de perfectionnement des maîtres en français (P.P.M.F.)
- Le plan de développement des langues (P.D.E.L.). Volet langue seconde (anglais et français)
- Le plan de perfectionnement des maîtres en enseignement professionnel (P.P.M.E.P.)
- Le plan de développement en enfance inadaptée
- Le plan de perfectionnement pour les enseignants dispensant l'enseignement aux élèves exemptés de l'enseignement religieux
- Le plan de perfectionnement en enseignement moral et religieux
- Le plan de perfectionnement du personnel scolaire des écoles situées en milieux défavorisés.

1.2.1 LE PLAN DE PERFECTIONNEMENT DES MAITRES DE FRANCAIS (P.P.M.F.)

Objectifs et principales caractéristiques

Le P.P.M.F. est surtout un programme de didactique du français offert aux maîtres de français en exercice au primaire et au secondaire. Le plan est axé sur la pratique quotidienne d'enseignement du français, langue maternelle, et est offert aux enseignants dans leur milieu de travail. Il exige une didactique du français, construite au préalable par les didacticiens universitaires. Cette didactique intègre les diverses composantes de la tâche d'un enseignant du français.

Le programme est divisé en trois phases: la première comporte six crédits obligatoires et met l'accent sur les objectifs de l'enseignement du français. La seconde comporte de dix-huit à vingt et un crédits à option portant sur des thèmes didactiques. La troisième, obligatoire, comporte de trois à six crédits et constitue une synthèse des activités. Dans les faits, il y a deux programmes, l'un pour le primaire, l'autre pour le secondaire.

Les activités de ce programme de trente crédits s'inscrivent dans une démarche à trois volets. Elles sont fondées sur l'observation (examen critique de l'acte d'enseigner relié au thème didactique choisi), la documentation (le point des connaissances et l'approfondissement) et l'expérimentation (application des connaissances dans la classe d'enseignement du français).

Le Ministère présentait le 23 janvier 1975, aux universités françaises du Québec, le devis officiel du P.P.M.F. Commencé en 1975, ce programme doit se prolonger jusqu'en 1980. Cependant, depuis le 1er juillet 1977, et pour faire suite à l'annonce des priorités du Ministère, le programme de perfectionnement des maîtres de français devient

permanent, c'est-à-dire qu'il est prolongé pour une durée indéfinie. Initialement prévu pour 6000 maîtres, le M.E.Q. acceptait en 1977 de dépasser ce nombre.

Les titulaires du primaire et les maîtres de français du secondaire, enseignant à au moins deux groupes et n'ayant pas de diplôme universitaire dans une discipline les habilitant à enseigner le français, sont les clientèles premières et privilégiées du P.P.M.F.

D'autres catégories de maîtres peuvent bénéficier de la didactique véhiculée par le P.P.M.F.: il s'agit des maîtres oeuvrant au préscolaire, en enfance inadaptée, au secteur professionnel de même que les suppléants à temps complet. Enfin, une commission scolaire peut permettre au conseiller pédagogique en français langue maternelle, de s'inscrire au P.P.M.F.

La reconnaissance et durée des études

Au terme de ce programme, le ministère de l'Education reconnaîtra aux maîtres qui répondront aux exigences du règlement numéro 5, une année de scolarité pour fins de classification. Cette année peut être intégrée à un baccalauréat général (3 mineures). Ce programme de perfectionnement en didactique du français est sanctionné par un certificat de trente crédits.

La durée des études est d'une période minimale de deux années et demie. Aucune scolarité relative à ce plan ne peut être acquise pendant les vacances d'été. Le maximum de crédits universitaires à suivre pendant une année scolaire est fixé à douze. Aucune équivalence ne peut être accordée lors de l'inscription à ce programme en rapport avec des études antérieures.

L'implication sur la charge d'enseignement

Les maîtres de français inscrits peuvent être dégagés de charge d'enseignement durant soixante-quinze jours pour la durée du plan. Il est prévu un maximum de trente jours par année scolaire en autant que les maîtres suivent douze crédits universitaires (180 heures). Un tel crédit correspond à deux jours et demi de dégagement. Ces journées peuvent être prises par demi-journées, par journées entières ou par sessions intensives de plusieurs jours jusqu'à un maximum de cinq jours. Si les cours sont donnés en dehors des heures régulières de classe des enseignants, la commission scolaire est autorisée à accorder aux instituteurs impliqués une compensation sous forme d'allocation sur une base de 25 $ par jour, et ce, jusqu'à un maximum de 450 $ par année scolaire.

Le financement

Les frais d'admission et d'études du dossier sont à la charge de chaque candidat tandis que les frais d'inscription et de scolarité sont remboursés par le Ministère qui subventionne les universités pour tous les programmes établis selon les devis du Ministère.

En 1978-1979, le Ministère versait à chaque institution universitaire participante une subvention de 2920 dollars par étudiant équivalent à un étudiant à temps complet (1920 dollars pour la réalisation, plus 1000 dollars au projet de recherche). Les frais de déplacement et de séjour seront remboursés aux maîtres par les commissions scolaires. A compter de septembre 1979, ces montants sont admissibles aux subventions d'équilibre budgétaire; jusqu'à cette date, ils étaient remboursés aux enseignants par le Ministère.

Les niveaux de responsabilité

Le ministère de l'Education établit les devis pédagogiques et approuve les programmes élaborés par les universités. Toutes les questions relatives aux conditions d'admission, à la durée du programme, au remboursement des frais de scolarité, de séjour, de déplacement et de dégagement sont établies par le M.E.Q.

Chaque université dans l'élaboration du programme du P.P.M.F. doit répondre aux exigences du Ministère. Elle est aussi responsable de la composition de son équipe professorale. Il appartient à l'université de déterminer l'ensemble des activités qui contribuent à la reconnaissance des crédits.

Les commissions scolaires conjointement avec le syndicat sélectionnent les candidats. La commission scolaire fournit une personne responsable (conseiller pédagogique) pour jouer le rôle d'animateur dans le milieu.

Les dépenses encourues et réalisations

Les renseignements ci-dessous doivent être considérés avec réserve car la vérification de leur exactitude n'a pas été exhaustive bien que suffisante pour le présent texte.

1975-1976		1976-1977		1977-1978		BILAN DES 3 ANNEES	
eetc[1]	$[2]	eetc[1]	$[2]	eetc[1]	$[2]	eetc[1]	$[2]
213	2 504 000	898	3 249 000	1 314	4 307 000	2 425	10 060 000

1: eetc: étudiant équivalent à un étudiant à temps complet

2: informations provisoires en février 1979 (subventions de la DGES aux universités seulement)

A cela il faut ajouter les frais de scolarité, de déplacement, de suppléance ou de temps supplémentaire dont le montant exact n'est pas encore disponible.

1.2.2 LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LANGUES SECONDES (ANGLAIS ET FRANCAIS)

Les objectifs et principales caractéristiques

Les projets de perfectionnement élaborés dans ce plan sont de plusieurs types et doivent permettre aux enseignants d'une langue seconde d'améliorer leur enseignement de cette langue. Il ne peut s'agir de sessions de sensibilisation à ces nouveaux programmes ou d'activités faisant partie du déroulement normal de journées pédagogiques. Ce programme comporte deux volets: le perfectionnement sur le plan individuel et le perfectionnement sur le plan collectif qui, jusqu'en 1978, pouvait se faire de façon intensive.

Pour les enseignants et les conseillers pédagogiques, le perfectionnement individuel est dispensé par l'université; il s'agit de cours en vue de l'obtention d'un diplôme universitaire.

Le contenu du programme de perfectionnement collectif est élaboré par la commission scolaire; il s'agit de présenter un projet de perfectionnement.

A celà, il convient d'ajouter les cours d'été, les échanges Québec-Ontario et Québec-Grande-Bretagne et le stage en Louisiane.

Des bourses pour les cours d'été en langue seconde (français et anglais) sont également disponibles. Pour être éligibles, les enseignants doivent suivre un cours de six semaines dans un des établissements agréés par le M.E.Q. Des bourses pour les instituteurs appelés à donner l'enseignement d'autres matières en français à des élèves anglophones (immersion) sont également disponibles.

Les organismes dispensateurs et la clientèle

Les projets de perfectionnement collectif sont élaborés par les commissions scolaires, avec la participation des conseillers pédagogiques en langue seconde, suivant les critères fixés par le Ministère.

Dans le type de perfectionnement individuel, il s'agit de cours donnés par l'université. Les universités participantes sont: Laval, de Montréal, McGill et Concordia. Les instituteurs appelés à donner l'enseignement d'autres matières en français à des élèves anglophones (immersion) suivent les cours organisés par l'Université McGill.

La durée

L'application du plan de perfectionnement individuel et collectif a débuté en 1973. Initialement prévu pour quatre ans, il a été prolongé pour 1978-1979. Le programme collectif intensif (plein temps): au niveau primaire, de septembre 1973 à janvier 1977 et au niveau secondaire, de février 1976 à janvier 1978, n'a pas été reconduit à son échéance prévue pour 1977-1978.

La reconnaissance des études

Aucun crédit pour le perfectionnement collectif n'est alloué, mais trente crédits, soit une année de scolarité, sont prévus pour le certificat obtenu par le perfectionnement individuel.

Les stages d'été en Louisiane, d'une durée de 90 heures, ne sont pas reconnus comme tels mais l'université peut accorder des équivalences pour ceux-ci en regard d'autres cours contenus à l'intérieur d'un programme régulier. En ce cas, le Ministère entérine la décision de l'université.

Les cours d'été ont pour but d'aider à maîtriser la langue et ne comportent ni didactique, ni méthodologie: ils ne sont pas reconnus pour fins de classification. Le programme intensif (échu en janvier 1978) était sanctionné par un "Certificat d'aptitudes à l'enseignement de la langue seconde", de même que le programme de perfectionnement individuel à temps partiel.

Les implications sur la tâche d'enseignement

Le programme intensif de perfectionnement ayant été abandonné en 1977-1978, il n'y a plus présentement que le perfectionnement à temps partiel (soir et cours d'été) qui soit en vigueur.

En ce qui concerne les échanges (avec l'Ontario ou la Grande-Bretagne), il n'y a pas d'implication non plus; l'homologue se devant d'accepter la tâche prévue à l'horaire régulier de l'enseignant qu'il remplace.

Le perfectionnement collectif et individuel s'effectuant en dehors des heures régulières, il n'y a aucune implication sur la tâche.

Le financement

Il y a eu 439 bourses allouées de 1974-1975 à 1977-1978 dans le cadre du programme fédéral-provincial pour l'obtention d'un diplôme. Pour l'année 1978-1979, on accorde 70 dollars par crédit jusqu'à concurrence de 425 dollars en couverture des frais de scolarité. Pour les déplacements, on accorde 70 dollars supplémentaires par crédit pour résidents éloignés de plus de 55 km du lieu d'étude, et ce, jusqu'à un maximum de 425 dollars. Cependant, il y a un plafond de 1 200 dollars par étudiant.

Pour les cours d'été d'immersion en Louisiane (anglais, langue seconde) il y a une bourse de 600 dollars couvrant: l'avion, les cours, les livres, l'inscription à la bibliothèque, les frais de laboratoire, l'hébergement et les repas. Depuis 1975, cent étudiants ont été envoyés à la "Louisiane State University" tous les étés.

Des bourses pour les cours d'été (anglais et français, langues secondes) sont accordées à raison de 250 bourses par an pour les professeurs d'anglais, langue seconde et de 100 bourses par an pour les professeurs de français, langue seconde. Ces bourses sont de 850 dollars couvrant les frais d'inscription, de scolarité, d'activités socio-culturelles et de pension complète payée par le M.E.Q. pour ceux qui résident à plus de 80 km de l'établissement fréquenté.

En ce qui concerne les bourses pour les instituteurs appelés à donner l'enseignement d'autres matières en français à des élèves anglophones, tous les candidats sont admissibles à un montant maximum de 425 dollars pour les frais de scolarité, plus 70 dollars par semaine de séjour pour ceux qui résident à plus de 50 km de leur lieu d'étude.

Les enseignants qui participent au programme d'échange pour un an Québec-Ontario (anglais, langue seconde et français, langue maternelle) continuent à être rémunérés par leurs propres commissions scolaires. De plus, chaque participant reçoit le montant de 100 dollars par mois pendant la période d'échange. Une allocation couvrant deux allers et retours de leur domicile original à l'école affectée en Ontario dans le cadre de l'échange est versée aux participants. L'échange du lieu de résidence avec l'homologue ontarien est une condition essentielle de la participation à ce programme.

Le ministère des Affaires intergouvernementales assure les frais de transport de l'enseignant et des membres de sa famille à l'aller et au retour pour les échanges d'enseignants Québec-Grande-Bretagne (anglais, langue seconde). Il défraie également les coûts de transport des bagages, les frais d'installation en Grande-Bretagne et les déplacements occasionnés lors du stage d'information précédant le départ.

Enfin un montant annuel de 880 000 dollars est disponible à raison de 80 000 dollars par direction régionale du Ministère. La direction régionale fixe, avec la table de concertation régionale des directeurs généraux, les critères d'allocation des ressources allouées à chacun des projets retenus.

Les dépenses encourues

De 1975 à 1978: 2 621 000 $ au bénéfice de 474 étudiants/temps complet. Ce chiffre représente les dépenses de fonctionnement allouées aux universités mais il faut ajouter les dépenses de suppléance, de temps partiel et les bourses pour les études en Louisiane.

Pour le perfectionnement tant individuel que collectif, les sommes allouées peuvent être utilisées à différentes fins telles que l'engagement de personnes ressources, le remboursement de frais de suppléance, s'il y a lieu, et au besoin le paiement des frais de déplacement et de séjour des enseignants concernés et les contrats avec les institutions d'enseignement supérieur.

Des étudiants au nombre de 1592 se sont prévalus du plan pour les années 1973-1974 à 1976-1977. Le programme d'échanges Québec-Ontario n'a pas eu le succès escompté puisque très peu s'y sont inscrits. Par contre, le quota de dix candidats par année est régulièrement atteint

en ce qui concerne les échanges Québec-Grande-Bretagne. Le plan a bénéficié à 474 étudiants/équivalent/temps complet. Cependant, il faut prendre ces chiffres avec réserve parce que nous n'avons pas obtenu ceux de 1974-1975, ni de 1978-1979. La distinction entre professeurs anglophones et francophones n'est pas possible non plus.

1.2.3 LE PLAN DE PERFECTIONNEMENT DES MAITRES EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (P.P.M.E.P.)

Objectifs et principales caractéristiques

Les maîtres en enseignement professionnel ne reçoivent généralement pas de formation initiale universitaire avant leur entrée en fonction. Le plan de perfectionnement des maîtres en enseignement professionnel, divisé en plan I et plan II, apporte une solution à ce fait en facilitant l'accession aux études universitaires afin d'amener les enseignants à un niveau d'études reconnues comparable à celui de leurs collègues de l'enseignement général. Trois domaines sont privilégiés par la formule offerte: tout d'abord perfectionner l'enseignant en psycho-pédagogie (plan I) et ensuite le perfectionner dans son champ d'activités professionnelles et enfin développer sa culture personnelle (plan II).

Le contenu et la durée

Le plan I conduit au Certificat d'études en formation professionnelle tandis que le baccalauréat s'obtient par les plans I et II. Pour le plan I, la répartition est de 10 cours de 3 crédits chacun en psycho-pédagogie, pour le plan II (deux autres années de scolarité), elle est de 12 à 15 cours pour le perfectionnement dans le champ d'enseignement, de 2 à 5 cours pour le perfectionnement de la culture personnelle et de 3 cours libres. Le total de 90 crédits mène au baccalauréat spécialisé en enseignement professionnel.

Le stage est une période de durée variable pendant laquelle le professeur stagiaire séjourne dans une entreprise (privée ou publique) pour y réaliser une activité de nature à mettre à jour ses connaissances relatives aux techniques nouvelles. Il existe 3 types de stages: les stages d'observation, de participation et de recherche didactique. En pratique, les stages industriels inscrits à l'intérieur du baccalauréat peuvent varier de 6 à 30 crédits d'une université à l'autre.

Les stages ont généralement lieu l'été. Ils existent depuis 1967. Le baccalauréat spécialisé existe depuis 1975-1976 (c'est le successeur d'Enet I, II et III). Le programme de perfectionnement est établi de façon permanente.

Les organismes dispensateurs et la clientèle

Les plans I et II sont destinés aux maîtres du secteur professionnel en exercice dans une commission scolaire ou une institution privée agréée; ils doivent posséder une autorisation légale d'enseigner dans une branche donnée du secteur professionnel (ou une autorisation provisoire).

L'Université du Québec et ses constituantes, l'Université McGill et l'Université de Sherbrooke donnent le plan I et II. L'Université Laval et l'Université de Montréal ne dispensent que le plan I.

Les maîtres résidents à Québec, qui ont suivi le plan I avec succès à l'Université Laval, peuvent néanmoins continuer leurs études en suivant le plan II grâce aux professeurs de l'UQTR qui se déplacent à Québec pour donner ce programme.

Ceux qui ont suivi le plan I à l'Université de Montréal sont pris en charge, pour le plan II, par l'UQAM.

Réalisation, responsabilités et financement

Pour les années 1975-1976 à 1977-1978, on compte au total 4271 enseignants et certains viennent d'obtenir leur baccalauréat.

Il est important de signaler qu'il n'y a pas d'implication sur la charge d'enseignement car il n'y a pas de dégagement de prévu; l'activité se déroulant le soir, les fins de semaine ou l'été.

Les frais de scolarité sont payés jusqu'à un maximum de 18 crédits par année. Des remboursements sont également prévus pour les frais de séjour et de déplacement.

Le Ministère établit les orientations pédagogiques de la formation, assure la coordination des opérations et veille à ce que les programmes répondent aux objectifs du plan. Le bureau des stages du Ministère organise et supervise les stages industriels et accorde les bourses. L'université élabore les programmes et assure le déroulement du cours. La commission scolaire recommande ses candidats et fait part de ses besoins en matière de perfectionnement au M.E.Q. et aux universités.

Pour les années 1975-1976, 1976-1977 et 1977-1978, la somme de 8 364 000 dollars a été allouée à titre de dépense de fonctionnement aux universités. Cette somme a contribué au perfectionnement de 2 667 étudiants/équivalent/temps complet. A cela, il convient d'ajouter les frais de scolarité et de déplacement dont le montant exact n'est pas encore disponible.

1.2.4 LE PLAN DE DEVELOPPEMENT EN ENFANCE INADAPTEE (Bourse d'études)

Objectifs et principales caractéristiques

Le programme actuel d'études à temps partiel à l'intention des professeurs de l'enseignement spécialisé dans le secteur de l'enfance inadaptée a pour but de leur donner une formation pédagogique appropriée à cette tâche particulière. Il a pour but d'apporter une aide aux enseignants du secteur de l'enfance inadaptée pour leur permettre d'acquérir la formation pédagogique exigée par le règlement numéro 4, et en même temps, d'encourager les maîtres du secteur de l'enfance inadaptée à parfaire leur formation dans leur champ d'enseignement.

Le contenu et la durée

Pour obtenir le baccalauréat spécialisé en enfance inadaptée, l'instituteur devra s'inscrire à ces cours généraux et ensuite compléter les quatre-vingt-dix crédits dans une des spécialités offertes par l'université visant un ou des domaines particuliers de l'adaptation scolaire. Ce programme se confond avec celui de la formation initiale.

Depuis 1977, l'Université Laval, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'UQTR et l'Université McGill ont mis en exercice un certificat de 30 crédits.

Ce certificat porte sur des cours généraux en adaptation scolaire pour la moitié de son contenu. Pour l'autre moitié, il s'agit d'une concentration offerte en déficience mentale, comportement et troubles d'apprentissage.

Le plan a été mis en place en 1974-1975, le programme se continue jusqu'à la précision des nouvelles orientations prévues pour 1979-1980.

Les organismes dispensateurs et la clientèle

Les universités organisent et dispensent les cours bien qu'un conseiller pédagogique puisse agir comme animateur lors de sessions. Le Ministère accorde des bourses tandis que la commission scolaire paie les frais de déplacement à ses instituteurs et procure la suppléance en cas de dégagement.

Les instituteurs des niveaux primaire et secondaire travaillant en adaptation scolaire, avec ou sans brevet d'enseignement spécialisé, option: "enfance inadaptée" sont éligibles aux bourses. Ils doivent entreprendre ou poursuivre des études dans le cadre d'un programme de formation pédagogique approuvé par le M.E.Q. conduisant à un brevet spécialisé, ou dans le cadre d'un programme du baccalauréat en enseignement à l'enfance inadaptée approuvé par le M.E.Q.

Réalisation, responsabilités et financement

De 1974-1975 à 1978-1979, 11 255 demandes de bourses ont été faites. Dans ces démarches, on peut retrouver une ou plusieurs fois le même individu.

En réponse aux 11 255 demandes, le service des bourses a alloué 1 569 000 dollars pour les années 1974-1975 à 1978-1979.

1.2.5 PLAN DE PERFECTIONNEMENT POUR LES ENSEIGNANTS DISPENSANT L'ENSEIGNEMENT AUX ELEVES EXEMPTES DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Objectifs et principales caractéristiques

C'est un programme de perfectionnement de maîtres de formation morale pour les exemptés de l'enseignement religieux du primaire dans les écoles catholiques.

Les objectifs visent à permettre aux maîtres d'acquérir les principes philosophiques, psychologiques, sociologiques et pédagogiques de la formation morale. Ils tendent à familiariser les enseignants avec les principales théories de l'éducation morale et de permettre aux professeurs de mieux comprendre le programme de formation morale au primaire.

Le contenu et la durée

Afin de réaliser l'atteinte des objectifs, le programme de perfectionnement valable pour l'année 1978-1979, propose plusieurs types d'activités qui sont d'abord les sessions provinciales (d'une durée de cinq jours) destinées à informer les professeurs qui dispensent l'enseignement religieux de l'état des travaux du développement des programmes et de réaliser les objectifs énumérés.

Ensuite, des rencontres régionales sont organisées et offrent des activités complémentaires de support propres aux besoins du milieu.

Les points particuliers soulevés par le programme sont: les principes et les objectifs de formation morale au primaire, les composantes de l'éducation morale selon John Wilson, les stages de déve-

loppement moral de Lawrence Kohlberg, les techniques de clarification des valeurs et enfin les champs d'entente des enfants selon leur âge.

Les organismes dispensateurs et la clientèle

Pour répondre aux demandes des commissions scolaires et des enseignants, les services d'une personne-ressource ont été partiellement retenus. Celle-ci est chargée d'organiser la session provinciale et les autres activités complémentaires avec l'aide de personnes-ressources engagées à ces fins.

Des sessions provinciales sont prévues à Montréal, à Québec et à Sherbrooke. Chacune de ces sessions est d'une durée de cinq jours, dont deux journées seront animées par deux personnes-ressources. Des sessions régionales complémentaires de support et d'évaluation ont été déterminées après la tenue de la session provinciale et selon la demande.

Au cours des quatre sessions qui ont eu lieu, environ 150 instituteurs enseignant à tous les niveaux du primaire ont bénéficié du programme qui ne conduit ni à l'obtention de crédits, ni à aucune forme de certification.

Les stagiaires sont des professeurs de formation morale au niveau primaire.

Responsabilité et financement

Le salaire des personnes-ressources est assumé par le Ministère. La suppléance est fournie et payée par la commission scolaire pendant la durée de la session. Les services des deux personnes-ressources, sont requis pour une durée d'une journée par session. Les frais totaux

encourus pour ce plan sont d'environ 1 500 $. Cette somme couvre leurs honoraires, leurs frais de déplacement et de séjour et les frais d'organisation du stage (salle, matériel audio-visuel, etc.). Les frais de déplacement et de séjour des maîtres sont à la charge de la commission scolaire.

Le Ministère assume le développement du programme de perfectionnement, l'établissement du contenu du programme de perfectionnement, l'organisation régionale des activités complémentaires et enfin l'évaluation du programme de perfectionnement selon les modalités prévues.

Les commissions scolaires inscrivent les stagiaires, après entente avec ces derniers. Elles s'engagent à collaborer à la mise en application du programme de perfectionnement.

1.2.6 PLAN DE PERFECTIONNEMENT EN ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX

Objectifs et principales caractéristiques

Il s'agit de donner aux enseignants les moyens de développer une pédagogie adaptée aux exigences proposées de l'éducation de la foi et de la formation morale et religieuse des enfants.

Le projet, étalé de 1977 à 1980, doit permettre à chaque commission scolaire de réaliser un plan local ou régional de perfectionnement pour les maîtres chargés de dispenser l'enseignement religieux.

Le contenu et la durée

Il s'agit d'aider les enseignants à mieux connaître le contenu et l'esprit des programmes officiels de l'enseignement religieux; c'est également d'habiliter les enseignants à exploiter de plus en plus efficacement les manuels et les autres instruments pédagogiques et enfin de donner aux enseignants les moyens de développer une pédagogie adaptée aux exigences proposées de l'éducation de la foi et de la formation morale et religieuse des enfants.

Les projets, pour être acceptés, doivent prévoir un minimum de quinze heures de formation. Les commissions scolaires peuvent proposer des projets différents ou poursuivre le même projet de 1977 à 1980.

Les organismes dispensateurs et la clientèle

Pour un projet local, il s'agira des instituteurs de l'école. Si le projet est établi par une commission scolaire cela pourra se faire suivant une répartition par territoire, par niveau, etc. Les commissions scolaires offrent leurs conseillers pédagogiques comme animateurs

de session. Plusieurs commissions scolaires peuvent présenter un projet conjoint en ce qui concerne leurs instituteurs. Dans la même idée, un projet régional peut être présenté dans le but de regrouper les maîtres d'une région administrative.

Au primaire, les critères d'admissibilité sont prévus localement en concordance avec les besoins des enseignants de chaque commission scolaire. Au secondaire, en 1977-1978, il fallait être professeur d'enseignement religieux ou d'enseignement moral en 4e ou 5e secondaire. En 1978-1979, il faut être membre responsable de l'analyse des projets, soit au niveau de la commission scolaire, soit au niveau de l'institution privée.

Réalisation, responsabilité et financement

Sur les cent dix-sept projets réalisés, vingt-cinq, d'une durée de quarante-cinq heures et plus, comportaient trois crédits universitaires reconnus. En 1977-1978, au niveau primaire, 4 066 enseignants de 58 commissions scolaires et de 70 institutions privées ont bénéficié du plan et l'on en prévoit 5 200 pour 1978-1979. Plus de 500 instituteurs de niveau secondaire en ont bénéficié en 1977-1978 et l'on en prévoit environ 1 000 en 1978-1979.

En regard de l'implication sur la charge d'enseignement, au niveau primaire, la suppléance est possible pour le perfectionnement donné sur les heures de cours. Au niveau secondaire, il y a une légère différence, en ce sens que les sessions de deux jours peuvent être prises sur le temps d'enseignement et entraîner de la suppléance ou alors être prises lors des journées pédagogiques.

Au primaire, pour l'année 1977-1978, un budget de 300 000 dollars a été attribué au projet. A cela, on peut ajouter des frais de scolarité, s'il y a lieu, et des frais de séjour pour les personnes-ressources ou les enseignants. De plus, le Ministère envisage d'accorder une subvention spéciale aux commissions scolaires qui assurent les services de pastorale scolaire dans les écoles reconnues comme catholiques.

Au niveau secondaire, le Ministère fournit les personnes-ressources (honoraires, frais de déplacement et de séjour); les commissions scolaires et les institutions privées assument les frais de suppléance, de déplacement et de séjour des membres de leur personnel qui participent aux sessions.

Pour les instituteurs du secondaire, le budget est pris à même les 141 dollars gérés par les comités locaux de perfectionnement formés par la commission scolaire et le syndicat local. La participation du Ministère est de 50% si le projet se réalise durant les heures de classe. Si le projet a lieu en dehors de la tâche, le soir ou les samedis, le montant admissible sera de 60%, et au cas où le projet se déroulerait durant les journées pédagogiques, le montant admissible serait porté à 75% du coût du projet.

1.2.7 LE PLAN DE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL SCOLAIRE DES ECOLES SITUEES EN MILIEUX DEFAVORISES

Objectifs et principales caractéristiques

Il s'agit de permettre aux membres d'une équipe-école en milieu défavorisé de développer une attitude de base susceptible d'entraîner l'actualisation d'habiletés psycho-pédagogiques qui réduiront les écarts entre les normes d'école et le vécu quotidien des enfants dans leur communauté socio-culturelle.

Le plan veut favoriser au sein de l'équipe-école, par une réflexion critique axée sur son travail et sa fonction, une meilleure compréhension de la réalité sociale, culturelle, familiale et psychologique de l'enfant dans son vécu quotidien. Il vise aussi à rendre les membres de l'équipe-école conscients de leurs véritables attentes face aux enfants, de leurs sentiments et des conséquences de ceux-ci sur les apprentissages des enfants.

De même, le plan cherche à améliorer la qualité de la relation humaine au niveau des façons d'agir des membres de l'équipe-école avec les enfants et les parents. Il veut aussi favoriser la conception ou le renouvellement d'une instrumentation pédagogique qui réponde davantage aux besoins de perfectionnement des enseignants et ce à partir des difficultés d'enseignement ressenties et du vécu des enfants de milieux défavorisés.

Le contenu et la durée

Pour réaliser ces orientations, le ministère de l'Education favorise une approche ou une stratégie qui vise en priorité l'équipe-école.

Cette stratégie est du type perfectionnement en situation, c'est-à-dire que le personnel scolaire est dégagé de sa tâche pour réaliser des activités de perfectionnement; les activités de perfectionnement se réalisent dans l'école et impliquent toute l'équipe-école.

Ce perfectionnement pédagogique vise un changement d'attitude chez le personnel scolaire à l'endroit des enfants de milieux défavorisés et aussi une performance pédagogique plus adaptée. Le contenu des activités de perfectionnement est déterminé par une équipe-école, aidée d'un animateur engagé par le M.E.Q. à cette fin, à partir des problèmes que rencontre le personnel scolaire dans sa tâche quotidienne.

Voici quelques exemples des sujets sur lesquels peut porter le perfectionnement: les enseignants démunis face à l'agressivité des enfants; la pédagogie trop livresque, le changement de méthode pour se diriger vers un enseignement plus pratique, l'étude des conditions familiales et des conditions vécues quotidiennement par les enfants.

Le premier projet a été réalisé à l'automne 1976 à la commission scolaire La Neigette et à la C.E.C.M. La durée normale d'un projet de perfectionnement du personnel scolaire en milieux défavorisés est de deux ans.

La phase 1 vise à mettre en place la réalisation des objectifs de sensibilisation et de réflexion tandis que la phase 2 vise le développement des compétences dans le domaine de l'adaptation, de la pédagogie, des contenus, des ressources didactiques et de l'utilisation des instruments d'évaluation; elle vise aussi à réduire l'isolement de l'enseignant au sein de sa classe.

Réalisation, responsabilité et financement

Le tableau qui suit nous donne une idée du niveau de réalisation de ce plan.

	1976-1977	1977-1978	1978-1979
Nombre d'écoles impliquées	5	8	18
Nombre de participants:	70	90	175
$*:	275 000	334 000	360 000

* Une partie importante des budgets a servi à soutenir des projets au préscolaire et au secondaire; une autre partie a servi à produire des documents de support nécessaires au déroulement des projets.

En regard des implications sur la charge d'enseignement, 30% des activités donnent lieu à un dégagement entraînant une suppléance régulière et préparée si possible; 70% ont lieu lors de journées pédagogiques. Les activités se répartissent sur 15 à 20 jours par année. Au cas où l'activité a lieu le soir (hors de l'horaire), on paie les enseignants plutôt que le suppléant.

Le financement équivaut à environ 3 000 dollars par enseignant pour les deux ans du projet (animateur, secrétariat, personne-ressource, suppléant, etc.). Le M.E.Q. peut également subventionner un petit projet de recherche (3 000 à 5 000 dollars). L'école est autonome à l'égard de la commission scolaire quant à la réalisation des projets mais il appartient quand même à celle-ci de gérer les sommes allouées.

Pour les animateurs, on ajoute quelquefois des frais de séjour et de déplacement dans le cas où, par exemple, ils éprouvent la nécessité de se consulter entre eux lorsque plusieurs écoles travaillent à un même projet.

Le Ministère est responsable d'organiser, de supporter, d'offrir le projet (c'est le seul intervenant). Il désigne le responsable provincial et le responsable régional (direction régionale). La commission scolaire nomme un responsable (généralement un directeur de l'enseignement) et choisit l'animateur en consultation avec le M.E.Q.

1.3 RAPPORT DU QUESTIONNAIRE SUR LE PERFECTIONNEMENT DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUEBEC

AVANT-PROPOS

Le Comité provincial consultatif de perfectionnement des instituteurs (C.P.C.P.I.) a effectué une analyse du perfectionnement tel qu'il est vécu par les enseignants. Cette analyse est basée sur les résultats d'un questionnaire de soixante-dix-sept (77) questions regroupées sous les chapitres suivants: identification (Partie 1), formation professionnelle (Partie 2), perfectionnement modifiant la scolarité (Partie 3), perfectionnement ne modifiant pas la scolarité (Partie 4), plans ministériels de perfectionnement (Partie 5) et prospectives (Partie 6).

Le questionnaire a été expédié à trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (3 994) enseignants et nous avons reçu mille six cent soixante-deux (1 662) réponses. Elles se répartissent comme suit dans les diverses régions:

(01)	Bas St-Laurent - Gaspésie	89
(02)	Saguenay - Lac-St-Jean	88
(03)	Québec	286
(04)	Trois-Rivières	130
(05)	Cantons de l'Est	71
(061)	Montréal	199
(062)	Montréal	259
(063)	Montréal	360
(07)	Outaouais	80
(08)	Nord-Ouest	60
(09)	Côte-Nord	39
(10)	Nouveau-Québec	1

Ce rapport énonce les résultats de cette étude [1] et suit dans sa présentation l'ordre même du questionnaire, à savoir:

1. Les caractéristiques générales de la population de l'échantillon:
   1.1 les caractéristiques démographiques
   1.2 les caractéristiques professionnelles.

2. Le perfectionnement modifiant la scolarité:
   2.1 nature du perfectionnement
   2.2 appréciation du perfectionnement
      2.2.1 l'institution fréquentée
      2.2.2 les professeurs d'université
      2.2.3 les cours: plan des connaissances et plan de la tâche
   2.3 incitation au perfectionnement.

3. Le perfectionnement ne modifiant pas la scolarité:
   3.1 appréciation du perfectionnement
      3.1.1 les animateurs d'activités
      3.1.2 les classes d'activités
      3.1.3 les activités: plan des connaissances et plan de la tâche
   3.2 incitation au perfectionnement.

Notes méthodologiques

Plusieurs des résultats de ce rapport se présentent sous les aspects satisfaction ou insatisfaction avec l'expression de pourcentages d'appréciation. Cependant, plusieurs degrés d'appréciation s'offraient

---

(1) Le questionnaire s'intitulait: "Questionnaire sur le perfectionnement des instituteurs et institutrices des commissions scolaires du Québec".

au choix des enseignants dans le questionnaire lui-même. Ce regroupement, sous ces deux aspects, n'a été fait que pour rendre les informations plus significatives.

Nous portons à votre attention que les fréquences ont été ajustées de manière à exclure les "non répondants" à un énoncé, ainsi que ceux ayant choisi la cote "ne s'applique pas". Il nous est quand même arrivé parfois d'indiquer la cote "ne s'applique pas" car elle pouvait apporter des renseignements supplémentaires. Par exemple, si 40% des personnes consultées sont d'avis qu'un changement de profession en dehors de l'éducation est un facteur qui "ne s'applique pas" dans leur motivation à se perfectionner, c'est sûrement un renseignement qu'il peut être intéressant de connaître.

Faisant ainsi abstraction du "ne s'applique pas", si on additionne les taux de satisfaction et d'insatisfaction à un même énoncé, on aura toujours un total de 100%. Ces calculs ont été effectués afin de mettre davantage en relief les différents éléments offerts à l'appréciation des répondants.

Les réponses fournies par les répondants au questionnaire ne veulent servir qu'à donner des indications générales et ne visent pas à conduire à des généralisations. Il faudrait, à cet effet, entreprendre une étude plus poussée des résultats.

De plus, les enseignants consultés n'ont pas répondu à toutes les questions car ils n'étaient pas concernés par toutes les parties du questionnaire. Par exemple, s'ils n'étaient pas inscrits à l'intérieur d'un plan ministériel, ils n'ont pas répondu à cette section.

C'est pourquoi dans chaque cas, le nombre d'enseignants qui ont répondu est indiqué.

1.3.1 LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION DE L'ECHANTILLON

L'objet essentiel de cette partie du rapport consiste à décrire la population touchée par la recherche.

Les caractéristiques démographiques des répondants seront d'abord abordées. Puis cette population sera présentée sous son aspect professionnel.

Les caractéristiques démographiques (1)

Les répondants au questionnaire ne font pas mentir la tradition qui veut que dans l'enseignement au Québec, on retrouve deux fois plus de femmes que d'hommes. En effet, cette proportion est à peu près maintenue avec 62,7% d'enseignantes pour 37,3% d'enseignants.

Les autres pourcentages généraux permettent, en plus, de constater que la population a en moyenne entre 32 et 38 ans, qu'elle est laïque (94,3%), mariée (69,6%) avec trois enfants ou moins (87,3%).

La répartition des enseignants selon leur langue de travail établit à 86,4% les répondants francophones, soit mille quatre cent quarante et un (1 441), et à 13,6% les répondants anglophones, soit deux cent vingt et un (221) enseignants.

Les caractéristiques professionnelles

Les autorisations légales d'enseigner peuvent prendre l'une des formes suivantes: brevet d'enseignement, autorisation provisoire d'enseigner, permis d'enseigner.

---

(1) La sélection de l'échantillon s'est effectuée sur les listes des commissions scolaires complétées au 30 septembre 1977.

La très grande majorité des répondants au questionnaire (90,5%) possèdent une qualification légale permanente (brevet d'enseignement), alors que 9,3% ont des permis ou des autorisations provisoires d'enseigner. L'absence totale de qualification légale se retrouve dans 0,5% des cas si l'on ajoute au nombre de ceux qui ont répondu ne posséder aucune qualification légale, ceux qui n'ont pas répondu du tout.

Si l'on examine maintenant la question des qualifications universitaires qui ne recouvrent pas complètement, comme chacun le sait, la qualification légale, on s'aperçoit que les diplômes universitaires les plus répandus dans la population enseignante sont le baccalauréat (40,6%) ou un certificat universitaire (33,1%).

En regard de la scolarité reconnue, une première analyse des résultats nous permet de constater que 82,3% des répondants ont 17 ans et moins de scolarité et que ce pourcentage est réparti à peu près également pour les quatre années considérées, à savoir: 24,1% se situent à quatorze (14) ans, 17,8% à quinze (15) ans 20,2% à seize (16) ans, et 20,1% à dix-sept (17) ans.

La scolarité réelle est différente de la scolarité reconnue pour 19% des répondants. Pour ces deux cent quatre-vingt-treize (293) enseignants, la scolarité réelle est soit à treize (13) ans (69,2%), à douze (12) ans (25,5%) ou à onze (11) ans (5,3%).

Le tableau qui suit présente la répartition des répondants selon le nombre d'années d'expérience. Les pourcentages généraux nous permettent de constater que 53,2% des enseignants ont entre six (6) et quinze (15) ans d'expérience et que 29,1% des répondants, représentant quatre cent soixante-dix-huit (478) enseignants, se situent dans le groupe de 16 à 25 ans d'expérience.

Années d'expérience	Pourcentage
1 à 5 ans	8,8
6 à 15 ans	53,2
16 à 25 ans	29,1
26 à 35 ans	8,0
36 ans et plus	1,0

En regroupant les données, on s'aperçoit que 91,1% des enseignants ont moins de vingt-cinq (25) années d'expérience d'enseignement reconnues.

Le dernier aspect des caractéristiques professionnelles traité au questionnaire concerne l'affectation, la préférence et la préparation des enseignants en regard des différents secteurs d'enseignement.

Les définitions des secteurs d'enseignement présentées dans le questionnaire sont celles des Ententes provinciales:

Secteur d'enseignement 1: l'enseignement dans les classes spéciales pour l'enfance inadaptée.

Secteur d'enseignement 2: l'enseignement dans les classes de pré-maternelle, maternelle, primaire premier cycle et deuxième cycle, spécialités.

Secteur d'enseignement 3: l'enseignement des matières académiques au niveau secondaire.

Secteur d'enseignement 4: l'enseignement des cours de formation professionnelle.

Secteur d'enseignement 5: la suppléance régulière

Les résultats généraux nous permettent de constater que la préparation des enseignants coïncide la plupart du temps avec leur préférence et que de plus, la tâche actuelle des enseignants convient à cette orientation initiale. On peut s'en rendre compte facilement à l'examen du tableau qui suit:

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5
Affectation	9,5	40,2	38,3	11,3	0,4
Préparation	6,7	41,0	41,6	10,7	
Préférence	8,3	40,6	39,3	11,8	0,1

Conclusion:

L'ensemble des résultats ayant trait à l'identification des caractéristiques de la population de l'échantillon montre que ce dernier est représentatif de la population totale des enseignants.

1.3.2 LE PERFECTIONNEMENT MODIFIANT LA SCOLARITE

L'objectif général visé par cette partie du rapport est de donner une idée plus précise du perfectionnement suivi par les enseignants depuis leur entrée dans la carrière. La nature de ce perfectionnement est d'abord décrite, puis l'appréciation qu'en font les enseignants est présentée.

Nature du perfectionnement

La première constatation qui s'impose à l'examen des résultats est le pourcentage très élevé des répondants qui ont suivi du perfectionnement, soit 80,7%.

Une autre constatation qui ressort est que les diplômes les plus souvent acquis par le perfectionnement sont le baccalauréat (30,1%) et le certificat universitaire (24,3%); ces diplômes sont reliés en outre à la matière enseignée pour 75,8% des enseignants concernés.

On remarque aussi que 23,6% des répondants déclarent n'avoir pas complété leur programme d'études. On peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit pour la plupart d'enseignants actuellement inscrits à l'université.

Actuellement, 49,2% des enseignants rejoints par le questionnaire sont inscrits à un programme d'études universitaires. Ils postulent surtout un baccalauréat (35,5%) ou un certificat universitaire (46,8%). Ces diplômes sont reliés à la matière enseignée pour 75,3% des répondants.

Le principal mode de perfectionnement des enseignants semble être le perfectionnement à temps partiel puisque 78,7% des répondants déclarent suivre ces cours en dehors de la tâche d'enseignement. Les libérations totales ou partielles de la tâche d'enseignement concernent 21,1% des répondants.

Sur le plan de l'aide financière on ne sera pas surpris d'apprendre que la formule de remboursement des frais de scolarité, en entier ou en partie, semble la formule la plus répandue; elle s'applique pour 35,6% et 29,9% des enseignants respectivement.

Enfin, pour clore cet aspect des caractéristiques plus générales des enseignants inscrits au perfectionnement, il nous faut mentionner que 57,2% des enseignants ont accumulé moins de 60 crédits depuis leur entrée dans la carrière, alors que 42,8% ont accumulé 60 crédits et plus.

L'appréciation du perfectionnement (1)

Les données présentées jusqu'ici ont permis de connaître quelque peu divers aspects de l'enseignant qui se perfectionne. Une grande partie de l'enquête portait sur la perception qu'ont les enseignants, de différents aspects du perfectionnement: institutions impliquées, cours suivis, motivations ou empêchements à suivre du perfectionnement.

> Il est important de souligner ici qu'en regard des questions d'appréciation, les résultats pour chacune des régions administratives scolaires concordent avec les résultats de l'ensemble des répondants, et ce tant au niveau du pourcentage qu'au niveau de la répartition des éléments à apprécier.

---

(1) Environ 830 enseignants, sur une possibilité de 1662 ont répondu à cette partie du questionnaire.

Organisation des cours (820 réponses)

L'appréciation que les enseignants font de divers aspects de l'organisation des cours est très positive. Les taux de satisfaction vont de 69,4% à 93,0% et se répartissent comme suit quant aux différents aspects mentionnés au questionnaire:

	Satisfaction	Insatisfaction
Critères d'admission	93,8	6,2
Ratio maître-élèves	84,1	15,9
Flexibilité des programmes	76,5	23,5
Procédures administratives	76,2	23,7
Planification des contenus à l'intérieur des programmes	69,5	36,5
Coordination entre les divers services	69,4	30,6

Les professeurs d'université (817 réponses)

Les enseignants ont une perception très positive de la majorité des points qu'on a présentés à leur appréciation touchant les professeurs d'université. L'élément le moins fort de satisfaction concerne la connaissance qu'ont les professeurs d'université, des niveaux primaire et secondaire:

	Satisfaction	Insatisfaction
Préparation des cours	87,3	12,2
Relation maître-élèves	86,5	13,5
Perception des enseignants	74,8	25,2
Connaissance des niveaux primaire et secondaire	52,7	47,3

Qualité du contenu et pertinence des cours reçus (805 réponses)

L'appréciation des cours reçus fournit des données intéressantes. En effet selon qu'il s'agit d'apprécier les cours sur le plan des connaissances ou sur le plan de la tâche, en terme de la rentabilité professionnelle, les perceptions des enseignants varient beaucoup. L'examen des deux tableaux qui suivent le montre assez clairement:

Le plan des connaissances

	Satisfaction	Insatisfaction	N.S.P. (1)
Matière enseignée	81,0	19,0	5,4
Processus mentaux d'apprentissage	77,9	22,1	8,9
Psychologie de l'élève	77,1	22,9	6,5
Pédagogie (didactique)	73,2	26,9	6,0
Aspects politiques, sociaux et économiques	70,4	29,7	11,9
Aspects administratifs du système d'éducation	67,2	32,8	13,6
Evaluation des élèves	61,4	38,5	8,1
Encadrement des élèves	54,5	45,5	13,9

Le plan de la tâche (817 répondants)

	Satisfaction	Insatisfaction
Présentation de la matière	59,0	41,1
Préparation des cours	56,9	43,1

(1) N.S.P. signifie "ne s'applique pas"

	Satisfaction	Insatisfaction
Animation des groupes d'élèves	55,0	45,0
Travail en groupe avec des collègues	54,2	45,7
Préparation du matériel pédagogique	53,2	46,7
Evaluation des apprentissages	49,1	50,8
Compréhension des changements introduits dans les écoles	43,2	56,8
Aide aux élèves qui ont des difficultés d'apprentissage	42,6	57,5
Adaptation de l'enseignement aux caractéristiques des élèves	33,7	66,4
Relations avec les parents	23,5	76,5
Solution aux problèmes de discipline	23,0	77,0

On peut dégager de l'étude de ces deux tableaux, qu'on juge de façon plus positive les cours quant aux divers aspects de connaissance qui y sont présentés, à l'exception des connaissances relatives à l'évaluation et à l'encadrement des élèves où environ 40% des répondants attribuent une cote négative.

Par ailleurs, les cours sont jugés insatisfaisants, quant à l'aide qu'ils apportent aux enseignants dans l'accomplissement de leur tâche. Les taux d'insatisfaction varient de 41,1% à 77%, les aspects les plus négatifs étant les relations avec les parents (76,5%) et la solution aux problèmes de discipline (77,0%).

Incitation au perfectionnement

Les deux dernières questions concernent les facteurs qui incitent ou dissuadent l'enseignant à suivre des cours de perfectionnement "modifiant la scolarité".

Les motivations initiales à suivre des cours de perfectionnement "modifiant la scolarité" sont présentés par ordre décroissant d'importance: (828 réponses)

	Assez	Peu	N.S.P. (1)
Amélioration de ma compérence	93,7	6,2	1,3
Augmentation de mes connaissances	89,7	10,3	1,0
Adaptation aux changements en éducation	77,3	22,6	21,4
Obtention d'un meilleur salaire	71,5	28,5	3,6
Obtention d'une plus grande polyvalence	63,9	36,1	11,1
Obtention d'une promotion	42,5	57,5	16,5
Emulation par rapport à mes collègues de travail	27,4	72,5	17,3
Changement de profession en dehors de l'éducation	20,1	79,9	40,1
Pression des autorités	16,1	83,9	32,3

Il ressort clairement de ce tableau que "l'amélioration de la compétence" et "l'augmentation des connaissances" sont considérées par plus de 90% des enseignants comme pouvant intervenir dans leur décision de suivre du perfectionnement alors que le changement de profession, de même que la pression des autorités constituent des motifs négligeables.

---

(1) N.S.P. signifie "ne s'applique pas"

A l'inverse si on examine les raisons qui retardent ou empêchent de suivre des cours de perfectionnement, on obtient dans l'ordre décroissant d'importance (1 330 réponses) (1):

	Assez	Peu
Durée trop longue des études à temps partiel	67,5	32,6
Heures de travail trop longues et trop fatiguantes	67,2	32,8
Eloignemen: des institutions qui dispensent des cours	47,8	52,2
Crainte de négliger mon enseignement	45,5	54,5
Responsabilités familiales	44,9	55,1
Cours offerts peu intéressants	34,9	65,1
Santé qui ne me le permet pas	30,0	70,0
Manque de ressources financières	21,6	78,5
Deuxième travail rémunéré	17,1	82,9
Age trop avancé	15,6	84,4
Exigences élevées d'admission	13,5	86,5
Intention de quitter l'enseignement	13,0	87,0

On peut dégager de ce tableau que seuls "la durée des études..." et "les heures de travail..." sont considérés par les enseignants comme intervenant de manière à ne pas faciliter la poursuite de leurs études. Les autres raisons mentionnées au questionnaire n'interviennent pas du tout, de l'avis de 50% à 87% des répondants.

---

(1) Cette question s'adressait à l'ensemble des répondants

1.3.3 PERFECTIONNEMENT NE MODIFIANT PAS LA SCOLARITE

Les répondants au questionnaire disent, à 42,2% avoir suivi des activités de perfectionnement "ne modifiant pas la scolarité" depuis l'année scolaire 1975-1976. (1)

Un autre point à noter est que ces activités sont suivies pour 51,4% des répondants pendant l'année scolaire en dehors du temps de classe; 52,4% les suivent sur le temps de classe, alors que 16,2% les suivent durant leurs vacances annuelles.

Appréciation du perfectionnement (2)

Comme pour le perfectionnement modifiant la scolarité, les enseignants devaient apprécier différents aspects des activités de perfectionnement "ne modifiant pas la scolarité", satisfaction par rapport aux animateurs et aux classes d'activités, adéquation des activités sur le plan des connaissances et sur le plan de la tâche, motivations et empêchements à suivre des activités de perfectionnement "ne modifiant pas la scolarité".

Il apparaît important de souligner dès à présent que les questions de satisfaction semblables pour le "modifiant" ou le "ne modifiant pas" la scolarité, produisent les mêmes résultats. En effet dans les deux cas, les activités (cours) sont assez adéquates sur le plan des connaissances, et peu adéquates sur le plan de la tâche. Les mêmes motifs facilitent ou empêchent de suivre ces deux types de perfectionnement.

---

(1) Ce faible taux de participation à ce type de perfectionnement peut traduire davantage un problème de compréhension de vocabulaire, qu'une réalité problématique. La dénomination "perfectionnement ne modifiant pas la scolarité" n'est peut-être pas connu de la plupart des enseignants.

(2) 600 enseignants, en moyenne, ont répondu à cette partie du questionnaire.

Rappelons qu'en regard de l'appréciation des activités de perfectionnement "ne modifiant pas la scolarité", les résultats régionaux concordent bien avec ceux de l'ensemble des répondants.

Les animateurs d'activités (506 réponses)

Quelle que soit la catégorie d'animateurs engagés lors des activités de perfectionnement "ne modifiant pas la scolarité", on note que les enseignants en sont tout à fait satisfaits.

	Satisfaction	Insatisfaction	N.S.P. (1)
Instituteurs	84,0	15,9	22,1
Professeurs d'université	83,9	16,2	26,7
P.N.E.	83,1	16,8	24,9
Agents d'entreprises privées	77,8	22,2	56,1
Cadres	68,0	32,0	47,0

Les classes d'activités (578 réponses)

On observe le même niveau élevé de satisfaction en regard des classes d'activités de perfectionnement décrites au questionnaire:

	Satisfaction	Insatisfaction	N.S.P.
Stages, visites, rencontres exploratoires (classe 3)	83,6	16,4	20,6

(1) N.S.P. signifie "ne s'applique pas"

	Satisfaction	Insatisfaction	N.S.P.
Projets pédagogiques (classe 5)	77,9	22,1	33,8
Congrès, colloques, symposium, séminaire (classe 1)	76,8	23,2	29,1
Cours de recyclage (classe 2)	74,2	25,2	27,0
Ateliers, demi-journées ou journées d'études (classe 4)	70,5	29,5	7,3

Qualité du contenu et pertinence des activités de perfectionnement

Il ressort clairement des deux tableaux qui suivent que les enseignants considèrent que les activités de perfectionnement qu'ils ont suivies sont assez adéquates sur le plan des connaissances et inadéquates sur le plan de l'aide apportée dans l'accomplissement de leur tâche:

Le plan des connaissances (566 réponses)

	Adéquats	Inadéquats	N.S.P. (1)
Matière enseignée	83,9	16,1	17,6
Psychologie de l'élève	74,9	25,1	27,7
Pédagogie (didactique)	73,3	22,7	22,2
Processus mentaux d'apprentissage des élèves	69,1	30,9	28,4
Evaluation des élèves	63,4	36,6	34,3

(1) N.S.P. signifie "ne s'applique pas"

	Adéquats	Inadéquats	N.S.P.
Encadrement des élèves	54.3	45.7	37.0
Aspects sociaux, politiques et économiques de l'éducation	53.9	46.2	43.6
Aspects administratifs du système d'éducation	48,1	52.0	48.3

Le plan de la tâche (548 réponses)

	Aide assez	Aide peu
Présentation de la matière	66.9	33,1
Préparation des cours	62.2	37,8
Préparation du matériel pédagogique	60,4	39,6
Travail en groupe avec des collègues	48,5	51,6
Animation des groupes d'élèves	47,6	52,4
Compréhension des changements introduits dans les écoles	44,7	55,3
Evaluation des apprentissages des élèves	41,7	58,3
Organisation de la classe (espace, temps, matériel)	40,6	59,5
Aide aux élèves qui ont des difficultés d'apprentissage	37,8	62,2
Adaptation de votre enseignement aux caractéristiques socio-économiques de vos élèves	30,1	69,8
Relations avec les parents	20,2	79,8
Solution aux problèmes de discipline	17,7	82,3

Comme on le remarque, le pourcentage de satisfaction le plus élevé en regard de la tâche est de 66,9% seulement. De plus neuf des douze aspects de la tâche d'enseignement décrits au questionnaire se voient attribuer des taux négatifs de 51,6% à 82,3%.

Incitation au perfectionnement

Les facteurs qui peuvent motiver l'enseignant à suivre des activités de perfectionnement "ne modifiant pas la scolarité" sont l'augmentation des connaissances, l'amélioration de la compétence, l'adaptation aux changements et l'obtention d'une plus grande polyvalence. On considère que les autres facteurs interviennent moins, peu ou pas du tout. (610 réponses).

	Beaucoup	P.D.T.	N.S.P. (1)
Augmentation de mes connaissances dans un domaine particulier	91,7	8,3	3,4
Amélioration de ma compétence	90,8	9,2	3,5
Adaptation aux changements en éducation	76,6	23,4	9,2
Obtention d'une plus grande polyvalence	64,6	35,4	11,9
Sécurité d'emploi	30,9	69,2	26,6
Emulation par rapport à mes collègues de travail	22,5	77,5	20,1
Pression des autorités	20,4	79,6	28,6
Mise en état de non qualification suite à une mutation de champs ou de secteurs	15,6	84,4	46,5
Obtention d'un meilleur salaire	15,0	85,0	38,5
Obtention d'une promotion	14,3	85,6	36,0
Changement de profession en dehors de l'éducation	13,6	86,4	41,9

(1) N.S.P. signifie "ne s'applique pas"

Comme mentionné auparavant, on retrouve les mêmes trois premiers facteurs pour le perfectionnement "modifiant la scolarité" que pour celui "ne modifiant pas la scolarité".

On considère par ailleurs à 70% que "les heures de travail et d'études trop longues" peuvent être un empêchement à suivre des activités de perfectionnement "ne modifiant pas la scolarité". On accorde peu ou pas d'importance aux autres raisons mentionnées au questionnaires. (569 réponses).

	Assez	P.D.T.	N.S.P. (1)
Heures de travail trop longues et trop fatiguantes	70,8	29,2	3,7
Durée trop longue des études à temps partiel	61,4	38,6	8,9
Eloignement des institutions qui dispensent des cours	52,4	47,5	12,1
Crainte de négliger mon enseignement	48,3	51,7	6,5
Responsabilitée familiales	46,7	53,4	14,9
Cours offerts peu intéressants	38,7	61,2	8,3
Santé qui ne me le permet pas	35,0	65,1	12,0
Manque de ressources financières	22,3	77,8	15,1
Un deuxième travail rémunéré	22,1	77,8	42,8
Age trop avancé	17,8	82,3	22,5
Intention de quitter l'enseignement	14,0	86,0	27,1
Exigences élevées d'admission	11,9	88,3	18,0

(1) N.S.P. signifie "ne s'applique pas"

2. LES BESOINS PRIORITAIRES DU SYSTEME SCOLAIRE EN PERFECTIONNEMENT

Dans le cadre des Ententes collectives s'adressant aux enseignants des commissions scolaires, le comité provincial consultatif du perfectionnement des instituteurs (C.P.C.P.I.) avait pour mandat, conformément à l'article 7-3.02, de souligner les besoins prioritaires du système scolaire.

Pour réaliser ce mandat, le comité a effectué différentes analyses qui l'ont amené à dégager deux ordres de priorités, soient la clientèle et les disciplines à privilégier pour le perfectionnement en 1979-1980.

La clientèle

Le C.P.C.P.I. recommande que le perfectionnement s'adresse en priorité

- aux enseignants qui, en raison des changements aux programmes ou de la diminution des clientèles, doivent faire face à une nouvelle affectation ou à une mise en disponibilité, pour leur permettre d'élargir leurs champs de compétence;

- aux enseignants en exercice dont les qualifications sont inférieures à ce qui est exigé des nouveaux enseignants.

Les disciplines

Le C.P.C.P.I. recommande que le perfectionnement vise prioritairement les disciplines ou activités suivantes:

- l'adaptation scolaire, à l'intention des enseignants du secteur régulier, étant donné la nouvelle politique de l'adaptation scolaire;

- l'enseignement des langues secondes à l'intention des spécialistes du primaire et du secondaire;

- les arts (musique, arts plastiques, art dramatique et danse), à l'intention des généralistes du primaire.

3. RECOMMANDATIONS EN VUE DE L'ELABORATION D'UNE POLITIQUE DE PERFECTIONNEMENT

Dans le cadre des Ententes collectives s'adressant aux enseignants des commissions scolaires, le comité provincial consultatif chargé du perfectionnement des instituteurs (C.P.C.P.I.) avait pour mandat, conformément à l'article 7-3.03, de transmettre au ministre ses recommandations quant à la formulation d'une politique de perfectionnement.

Pour réaliser ce mandat, le comité a effectué différentes analyses qui l'ont amené à dégager pour la future politique:

1- des recommandations générales quant au perfectionnement;

2- des recommandations concernant le perfectionnement dans le cadre de l'Entente;

3- des recommandations concernant les plans ministériels nationaux.

1- Recommandations générales en regard d'une politique de perfectionnement (1)

	CEQ	FCSCQ	PACT	PAPT	(2) QAPSB	MEQ
1) Qu'un comité provincial chargé du perfectionnement des instituteurs identifie les priorités de perfectionnement et fasse des recommandations relatives à la coordination des différents programmes de perfectionnement.	R(3)	A	A	A		A
2) Que le ministère de l'Education établisse des plans ministériels nationaux de perfectionnement pour les priorités recommandées par le comité provincial chargé du perfectionnement des instituteurs.	A	A	A	A		A
3) Que le ministère de l'Education poursuivre l'établissement de plans ministériels nationaux de perfectionnement pour les priorités de développement pédagogique qu'il établit.	D	A	A	D		A
4) Que le ministère de l'Education prenne les dispositions nécessaires pour que les contenus des cours dispensés par les universités concordent mieux avec les objectifs des programmes d'étude.	A	A	A	A		A

---

(1) Explication du code: A - accord; D - désaccord; R - restriction; Ab - abstention

(2) Le représentant de la QAPSB était absent lors du débat sur les recommandations

(3) La C.E.Q. voudrait que ce comité soit "décisionnel" et que ce terme apparaisse comme tel dans la recommandation.

	CEQ	FCSCQ	PACT	PAPT	(2) QAPSB	MEQ
5) Que le Ministère de l'Education s'assure que les contenus des cours universitaires tiennent compte des besoins reliés à la tâche des enseignants.	A	A	A	A		A
6) Que le ministère de l'Education assure, lorsque le besoin existe, qu'un programme de perfectionnement soit dispensé quel que soit le nombre des enseignants concernés.	A	A	A	A		A
7) Que le ministère de l'Education incite les universités à dispenser leurs activités de perfectionnement le plus près possible des enseignants.	A	A	A	A		A

2- Recommandations concernant le perfectionnement dans le cadre des ententes collectives de travail

	CEQ	FCSCQ	PACT	PAPT	MEQ
1) Que les montants alloués au perfectionnement soient commensurables aux besoins.	A	A	A	A	A
2) Que chaque comité local de perfectionnement publie un rapport annuel descriptif sur l'utilisation des sommes prévues dans le cadre de l'Entente.	A	A	A	A	A
3) Que le ministère de l'Education, en collaboration avec le comité provincial chargé du perfectionnement des instituteurs, rende disponible des guides qui pourront être utilisés comme instruments de planification et de gestion par les comités locaux de perfectionnement.	A	A	A	A	A
4) Que chaque comité local de perfectionnement procède à une étude des besoins du milieu pour en arriver à une meilleure planification.	A	A	A	A	A
5) Que les montants résiduels des budgets de perfectionnement soient reportés à l'année suivante.	A	A	A	A	A
6) Que les sommes octroyées au perfectionnement des instituteurs des régions éloignées soient augmentées.	Ab	A	A	A	A

	CEQ	FCSCQ	PACT	PAPT	MEQ
7) Que le principe permettant l'octroi d'une subvention spéciale aux régions éloignées s'applique de la même façon aux enseignants éloignés d'un centre universitaire.	Ab	Ab	A	A	A
8) Que, dans le cadre de l'Entente, soit maintenu le principe d'utilisation des sommes décentralisées pour des activités modifiant la scolarité (crédits universitaires) ou ne modifiant pas la scolarité.	A	A	A	A	A
9) Que les cours universitaires de perfectionnement modifiant la scolarité demeurent un élément de rémunération des enseignants.	A	D	A	A	Ab

3- Recommandations concernant les plans ministériels nationaux

	CEQ	FCSCQ	PACT	PAPT	MEQ
1) Qu'en regard des plans ministériels nationaux, on assure une meilleure collaboration entre l'université, les syndicats et les commissions scolaires.	Ab	A	A	A	A
2) Que les programmes de formation dispensés aux enseignants en adaptation scolaire soient revus à la lumière de la nouvelle politique et correspondent mieux à la tâche de ces enseignants.	A	A	A	A	A
3) Etant donné le nombre restreint d'informations obtenues par le C.P.C.P.I., concernant les plans ministériels, que le comité provincial chargé du perfectionnement des instituteurs réalise, au cours de la prochaine année, une enquête systématique sur chacun des plans existants et transmettre au ministre des résultats de ces études.	A	A	A	A	A

Achevé d'imprimer à
Québec en août 1979, sur
les presses du Service des impressions en régie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec

Éditeur officiel
du Québec
**Service des
impressions
en régie**

Juillet 1979